



SOMMAIRE

	Page
Point 52 de l'ordre du jour :	
Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (suite) :	
a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;	
b) Rapport du Secrétaire général	855

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain
(suite) :

a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;
b) Rapport du Secrétaire général

1. M. JACKSON (Guyane) [interprétation de l'anglais] :
Monsieur le Président, depuis bien des années maintenant, la question de l'apartheid retient l'attention de la communauté internationale. En vérité, cette organisation s'est occupée des politiques racistes de l'Afrique du Sud presque depuis l'origine de l'Organisation elle-même. Au début, l'Afrique du Sud et bon nombre de ses amis ont tenté d'utiliser l'argument selon lequel cette assemblée n'était pas autorisée, du fait des dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, à discuter de la question de l'apartheid, qui relève essentiellement de la compétence nationale de l'Afrique du Sud. Il semble que l'on essaie encore d'avancer cet argument. L'ambassadeur Sherer des Etats-Unis, parlant au Conseil de sécurité le 19 juin de cette année, lorsque les racistes avaient déchaîné une action féroce et brutale contre les vaillants combattants pour la liberté de Soweto et autres soi-disant "municipalités", avait déclaré que :

"En approuvant cette résolution, les Etats-Unis ont conscience des limites de compétence qu'imposent au Conseil de sécurité les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Selon les termes de cet article, aucun organe des Nations Unies n'est autorisé à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, sauf dans les cas où les mesures de coercition prévues au Chapitre VII doivent être appliquées. Bien sûr, le Conseil ne prend pas des mesures de coercition dans cette résolution¹."

Cependant, le Secrétaire d'Etat Kissinger, dans l'allocution qu'il a prononcée devant cette assemblée il y a moins d'un

¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1930^e séance.

mois, semble avoir dissipé le moindre doute que l'on aurait pu encore entretenir à cet égard, lorsqu'il a dit : "Le système d'apartheid — quel que soit le nom qu'on lui donne — est la négation de la nature humaine et un défi lancé à la conscience de l'homme." [11^e séance, par. 182.]

2. L'ordre du jour international présente beaucoup de points communs à tous les hommes. L'apartheid peut légitimement être considéré comme une question humanitaire. Espérons donc que l'on n'essaiera pas, au cours du débat actuel, de nous détourner d'un examen approfondi et critique du problème de l'apartheid en prétextant les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2, car, on le reconnaît presque de façon universelle — l'Afrique du Sud exceptée —, la politique d'apartheid est l'ennemie des principes les plus fondamentaux de notre organisation, principes qui défendent le respect des droits de l'homme et de la liberté fondamentale, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

3. Il est très approprié que cette question, à ce stade, soit discutée par l'Assemblée générale en séance plénière. Ma délégation considère que c'est là une réponse appropriée aux exigences urgentes de la situation telle qu'elle évolue en Azanie et dans le reste de l'Afrique australe. Nous considérons que cela constitue un signe positif que les Nations Unies sont sensibles à cette situation de crise qui existe actuellement dans cette partie du monde. Cette situation s'est trouvée aggravée par la poursuite et l'intensification de la politique d'apartheid en Afrique du Sud, son extension à la Namibie, les intentions et les actions agressives de ce régime contre les Etats africains indépendants voisins et par le caractère tout à fait périmé des régimes des minorités blanches qui, depuis trop longtemps, exercent leur domination en Afrique australe. Cette situation est un danger pour la paix et la sécurité internationales. Mais nous nous trouvons encouragés, Monsieur le Président, par le fait que vous êtes résolu — profondément résolu — à défendre les principes de l'équité et de la justice et que votre direction très efficace a abouti à la décision adoptée par cette assemblée le 26 octobre [41^e séance] visant à permettre aux représentants légitimes du peuple opprimé de l'Azanie, le Pan Africanist Congress of Azania et l'African National Congress of South Africa, à participer à ce débat. Et nous pensons que les circonstances, d'une façon générale, augurent bien de la possibilité pour l'Assemblée d'adopter des décisions justes en réponse aux nécessités qui s'imposent par la situation de crise en Afrique australe.

Le problème fondamental en jeu en Azanie ne soulève aucun doute et ne tolère aucune tergiversation; c'est une question de dignité humaine et de liberté. C'est le problème de la domination et de l'oppression par une minorité blanche qui méprise toute logique et qui s'efforce de retarder la vague de l'histoire.

5. Au cours des années, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies ont adopté de nombreuses résolutions signalant l'horreur qu'inspirent aux peuples du monde entier les méfaits de l'*apartheid*. De nombreuses exhortations, de nombreuses condamnations ont été prononcées contre l'Afrique du Sud. En dehors des Nations Unies également, des organisations non gouvernementales, des individus conscients du fait que la liberté humaine est indivisible, ont proclamé leur horreur pour l'*apartheid* et se sont unis pour protester contre ces pratiques des racistes en Afrique du Sud. Mais les efforts des Nations Unies n'ont pas été jusqu'à adopter des mesures efficaces décisives contre ce régime haïssable; une telle action aurait probablement facilité le changement en Afrique du Sud. Nous ne savons que trop bien que les racistes ont été protégés, à plusieurs reprises, par l'exercice du veto au Conseil de sécurité et renforcés par la collaboration continue de certains Etats Membres de cette organisation qui poursuivaient leurs propres intérêts stratégiques et économiques.

6. Cependant, les efforts de l'Organisation n'ont pas été vains; ils n'ont pas été sans effet non plus, car les décisions prises par cette organisation ont apporté des encouragements, si modestes soient-ils, au peuple opprimé d'Azanie et ont suscité une prise de conscience de millions de personnes qui ont été ainsi incitées à isoler de plus en plus ceux qui maintiennent et appuient si aveuglément la pratique d'*apartheid*.

7. Il serait intéressant d'analyser, de façon détaillée, les réactions du régime de Pretoria au cours des années à l'égard des décisions de cette assemblée. Qu'il suffise de dire cependant, pour résumer, que cette réaction a été une réaction d'arrogance, d'intransigeance et de refus total de coopérer. Non seulement ce régime n'a jamais procédé à des changements importants dans ses politiques pour manifester son désir de se plier aux nombreuses demandes de cette organisation, mais sa réaction a toujours été un défi à l'égard de l'organisation et une répression sans merci des voix qui, à l'intérieur de l'Afrique du Sud, s'élevaient contre l'oppression et exigeaient la liberté.

8. Les dirigeants fascistes de Pretoria semblent étrangement fascinés par la mythologie. Le concept et la pratique des bantoustans représentent un produit de cette fascination. C'est une logique curieuse qui leur permet de prétendre que, dans un système qui cherche à séparer les peuples selon des facteurs ethniques, les tribus blanches sont considérées comme homogènes et que des tribus, qui représentent 17 p. 100 de la population, doivent occuper 87 p. 100 des terres. Les bantoustans ne sont qu'une farce, une véritable fraude, et il faut les dénoncer pour ce qu'ils sont en réalité. C'est pourquoi il était encourageant de voir l'Assemblée, par une décision quasi unanime, rejeter la déclaration de la soi-disant indépendance du Transkei [résolution 31/6 A]. Voilà pourquoi cette assemblée doit s'opposer à la bantoustanisation et à toutes les manifestations odieuses de l'*apartheid*.

9. La vérité pure, c'est que le mythe de la supériorité raciale se perpétue en Afrique australe, d'une façon générale, et en Afrique du Sud en particulier, surtout pour défendre des intérêts économiques. Comme mon ministre des affaires étrangères, le camarade F. R. Wills, l'a dit le 26

octobre à propos de l'indépendance frauduleuse du Transkei :

“Ces mêmes facteurs économiques qui, autrefois, ont déterminé le commerce des esclaves et le système du travail asservi — c'est-à-dire la nécessité de fournir une main-d'oeuvre à bon marché pour les entreprises capitalistes — sont à l'oeuvre dans la création des bantoustans.”

Il est clair que le but est de fournir des réservoirs de main-d'oeuvre noire à bon marché pour favoriser le luxe de l'Afrique de Sud blanche et enrichir ses alliés de l'extérieur. On ne peut se trouver à l'extérieur d'un bantoustan et se borner à proclamer son opposition au système tout en profitant économiquement de son existence. La Guyane ne reconnaîtra pas une création fantôme de ce genre.

10. La manifestation la plus récente des mesures auxquelles les racistes sont disposés à recourir pour maintenir leur domination sur la majorité de l'Afrique du Sud et pour perpétuer le système d'*apartheid* a été la répression violente et féroce des racistes contre les masses militantes de Soweto et autres soi-disant municipalités qui réclamaient leur droit légitime à la liberté. Mais ces masses ne se laissent pas décourager. L'intimidation, les arrestations, les balles dont usent les racistes servent de catalyseurs qui durcissent la volonté et avivent le courage des masses qui aspirent à la liberté et sont bien décidées à la recouvrer. Beaucoup sont morts et nous pleurons leur perte. Comme un poète de mon pays, le camarade Martin Carter, l'a dit : “Maintenant, de l'avant-garde en deuil, nous poursuivons notre chemin, cher camarade, je vous salue et je dis que la mort ne nous trouvera pas pensant que nous mourrons.”

11. Mais le régime raciste minoritaire de Pretoria n'a pas limité ses activités néfastes au seul territoire de l'Azanie. Au mépris de l'opinion publique internationale et ignorant les nombreux ordres du Conseil de sécurité ainsi que l'opinion de la Cour internationale de Justice de 1971², l'Afrique du Sud continue à occuper illégalement la Namibie et à imposer à ce pays son système d'*apartheid* et de bantoustans. Mais ce n'est pas tout. Se servant de la Namibie comme base, ce régime a cherché à maintenir un cordon sanitaire pour la suprématie blanche en Namibie et en Afrique du Sud, en menaçant, harassant et envahissant les pays africains indépendants voisins. Les agressions de l'Afrique du Sud contre l'Angola et la Zambie, qui ont été condamnées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, sont une preuve irréfutable de ses intentions hostiles contre la liberté.

12. Ni les préceptes de la justice ni les leçons de l'histoire ne peuvent être un réconfort pour les racistes en Afrique du Sud. Le noeud coulant se resserre autour de ce *laager* de la répression. Aucune force au monde, ni ce régime, ni aucun autre, ne pourra entraver indéfiniment l'avance des masses noires militantes en Afrique australe.

13. La Guyane est entièrement aux côtés des combattants pour la liberté en Afrique du Sud, en Namibie et au

² Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J., Recueil 1971, p. 16.

Zimbabwe. Le Gouvernement et le peuple de la Guyane restent résolument engagés à défendre moralement, politiquement, diplomatiquement et matériellement ces combattants dans leur lutte héroïque pour recouvrer leur liberté et réaliser tout leur potentiel d'êtres humains dans leur patrie. Nous sommes en faveur d'une action décisive de la part de la communauté internationale qui fera progresser la cause de la liberté en Afrique australe.

14. Il incombe spécifiquement à cette assemblée d'aider le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa juste lutte contre la tyrannie de la minorité. Ma délégation croit qu'il est d'une importance primordiale que cette assemblée invite tous ses membres à s'abstenir de toute activité susceptible de soutenir les piliers économiques et autres de l'*apartheid*. Nous croyons qu'il doit être clairement expliqué à l'Afrique du Sud qu'il serait fou – suicidaire même – de tenter de s'engager plus longtemps encore sur cette route solitaire qu'il a choisie.

15. M. HJORTH-NIELSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation danoise se félicite de l'initiative prise par la délégation de la République-Unie de Tanzanie visant à soumettre en séance plénière de l'Assemblée générale la question de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Nous pensons que les circonstances sont telles qu'elles justifient un débat approfondi de cette question, dans cette salle même, de façon que nous puissions une fois de plus nous pencher sur l'odieuse politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain et la nécessité urgente d'y mettre fin.

16. Mon pays, comme d'autres pays, a exprimé à l'ONU et ailleurs sa profonde préoccupation devant les injustices raciales en Afrique du Sud et la façon dont ces injustices ont été institutionnalisées dans la loi et la pratique. Nous déplorons que les appels lancés au Gouvernement sud-africain lui demandant de reconsidérer et d'abandonner la politique d'*apartheid* soient demeurés sans effet.

17. C'est la politique d'*apartheid* elle-même qui est en cause. Il est absurde de penser qu'une société juste et viable puisse être construite sur la théorie d'une ségrégation complète des 4 millions de Blancs par rapport aux 17 millions de Noirs et sur l'existence d'un statut politique et économique à jamais supérieur pour les Blancs, un statut inférieur de deuxième ordre revenant aux Noirs. Mais telle est l'essence de cette politique. Lorsque le Premier Ministre Vorster, dans une entrevue souvent citée, publiée le 19 octobre dans le *New York Times*, s'est vu demander l'autre jour s'il pensait qu'un jour le gouvernement blanc céderait la place à un gouvernement noir, il a répondu : "Je ne pense pas que ce jour viendra jamais." Cet aveuglement est ce qui rend tragique la situation.

18. Cette année, l'histoire de l'Afrique du Sud est entrée dans une phase nouvelle et alarmante. Notre discussion a fait suite à des événements graves qui ont suscité des réactions véhémentes dans mon pays et d'autres régions du monde. Je songe bien sûr aux événements tragiques de Soweto qui ont été le théâtre, ces derniers mois, d'une répression violente et brutale de la part du Gouvernement sud-africain, laquelle a fait de nombreux morts et blessés parmi des personnes innocentes.

19. Ces événements ont profondément choqué et indigné tous ceux qui, comme le peuple et le Gouvernement danois, croient fermement au respect des droits de l'homme dans toutes les régions du monde. L'ensemble de ces tristes événements a prouvé une fois pour toutes combien fallacieuse est la politique d'*apartheid* et combien il est impératif de l'abolir.

20. Dans sa déclaration du 28 septembre 1976, lors de la discussion générale, à cette session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères danois a dit :

"La politique d'*apartheid* menée par la République d'Afrique du Sud s'est une fois de plus manifestée par des actes de violence et de brutalité. Les répressions organisées par le Gouvernement sud-africain, reposant comme elles le font sur une philosophie inhumaine, ne pourront jamais servir de base à une société viable. Les événements de Soweto ont montré que la minorité blanche était prête à recourir à une violence aveugle pour conserver son statut privilégié aux dépens de la population africaine. Les événements ont également montré que la population africaine ne pouvait être poussée plus loin; elle est prête à lutter pour ses droits." [8^e séance, par. 67.]

21. Nous avons également été témoins récemment d'une autre manifestation de la politique d'*apartheid*. La prétendue indépendance du territoire du Transkei a été proclamée il y a quelques jours et en même temps rejetée par le reste du monde. Les bantoustans et l'expérience Transkei donnent une idée des absurdités auxquelles peut mener l'idée d'*apartheid*. En vue de mettre en œuvre son plan, le Gouvernement sud-africain n'a pas hésité à priver des millions de Noirs sud-africains de leur citoyenneté dans leur propre pays afin de les "parquer" dans des territoires restreints. Cela montre également jusqu'où le gouvernement est prêt à aller pour poursuivre sa politique. Le Gouvernement danois n'a, quant à lui, nullement l'intention de reconnaître cette invention de l'*apartheid*.

22. Je voudrais maintenant penser au rapport que le Comité spécial contre l'*apartheid* a établi, comme les années précédentes, sur les activités qu'il a réalisées au cours de l'année écoulée [A/31/22 et Add.1 à 3]. Le rapport a été étudié par mon gouvernement avec beaucoup de soin et d'attention et nous aimerions féliciter le Président du Comité, de même que le Rapporteur, pour la présentation de ce rapport. Etant complet, il constitue une base très utile pour notre discussion.

23. Nous sommes d'accord avec les conclusions générales du rapport : c'est bien à la suite des massacres barbares commis à Soweto et des répressions massives dont j'ai déjà parlé que la crise en Afrique du Sud est entrée dans une phase nouvelle encore plus tendue; le Gouvernement sud-africain par ailleurs est bien le premier responsable de cette aggravation de la situation; enfin, en vue d'éviter un conflit de grande envergure dans cette région, il est effectivement urgent que la communauté internationale prenne des mesures appropriées.

24. Le Gouvernement du Danemark estime à cet égard qu'il faut adopter des mesures dans deux sens différents. En premier lieu, il faut faire preuve de solidarité à l'égard du peuple en exerçant une pression accrue sur le Gouver-

nement sud-africain. L'heure est venue pour le Conseil de sécurité d'adopter une politique efficace de sanctions. Dans le cadre de la discussion générale, le Ministre des affaires étrangères danois a lancé un appel à tous les membres de cette assemblée pour qu'ils s'emploient par tous les moyens à agir conformément au Chapitre VII de la Charte. A cet égard, il songeait à l'approbation par les pays nordiques d'un embargo sur les armes ayant force obligatoire. En second lieu, la communauté internationale doit se montrer plus solidaire des victimes innocentes, toujours plus nombreuses, de la politique d'*apartheid*.

25. En prenant des mesures humanitaires, le Danemark, pour sa part, a réservé des fonds considérables destinés à accorder une assistance sur le plan humanitaire et éducatif aux victimes de l'*apartheid* et des politiques de discrimination raciale en Afrique australe. La somme totale pour l'exercice financier en cours dépasse deux millions de dollars.

26. M. ABDULAH (Trinité-et-Tobago) [interprétation de l'anglais] : La question de l'*apartheid* est depuis très longtemps une source de préoccupation et de frustration pour la plupart d'entre nous, ici aux Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a été saisie de cette question depuis sa première session en 1946. La minorité blanche qui a usurpé le pouvoir et qui a affirmé sa toute-puissance sur le vaste territoire de l'Afrique du Sud a instauré ce répugnant système d'*apartheid* en 1948, dans toutes ses relations politiques, économiques, sociales et culturelles avec la population non blanche de l'Afrique du Sud. Ce même groupe amoral, obtus et sans pitié, continue aujourd'hui encore, à mettre en oeuvre la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud avec le même refus systématique de reconnaître la dignité humaine des 80 p. 100 de sa population et en leur déniaient la justice.

27. En 1952, 13 pays arabes et asiatiques ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de la septième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "La question du conflit racial en Afrique du Sud provoqué par la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine³". Il y a 24 ans, l'on a dit dans cette assemblée que le conflit racial qui résultait de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud créait une situation explosive qui menaçait la paix internationale et violait de façon flagrante les principes essentiels des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la Charte des Nations Unies.

28. Depuis, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté de nombreuses résolutions et pris des mesures pour essayer de persuader le Gouvernement minoritaire non représentatif de Pretoria d'abandonner sa politique odieuse de discrimination raciale institutionnalisée et pour l'inciter à promouvoir le bien-être des populations non blanches d'Afrique du Sud.

29. Le 21 mars 1960, un événement s'est produit qui restera gravé à jamais au coeur de tous les peuples épris de paix dans le monde entier. Ce jour-là, il y a tout juste un peu plus de 16 ans, une campagne pacifique a été lancée dans plusieurs municipalités sud-africaines pour protester

contre l'obligation imposée à tous les Sud-Africains non blancs de toujours porter sur eux un "laissez-passer" pour pouvoir se déplacer librement dans leur propre pays. Vous vous souviendrez que de nombreux Sud-Africains ont laissé chez eux leur "laissez-passer" et se sont réunis pacifiquement et sans armes devant les commissariats de police pour se laisser arrêter en raison du fait qu'ils n'avaient pas sur eux le "laissez-passer". Le mot Sharpeville est alors entré dans le lexique de l'histoire à la suite d'autres noms infâmes qui évoquent encore des visions d'horreur et de répression inconcevables. A Sharpeville, la police contrôlée par les Blancs a amené des blindés et a ouvert le feu sur la foule sans armes, tandis que des avions chasseurs à réaction survolaient la scène pour effrayer les manifestants. Soixante-neuf Africains ont été tués et 184 blessés lors de l'opération policière brutale qui a suivi cette manifestation pacifique. De grandes manifestations se sont déroulées également dans beaucoup d'autres villes et ont été réprimées par la force.

30. Aujourd'hui, quelque 16 ans plus tard, le nom d'une municipalité est venu s'ajouter sur la liste de celles où ont été perpétrées des atrocités qui seront gravées dans la mémoire des générations à venir. Soweto, municipalité proche de Johannesburg, a été le théâtre, au début de juin de cette année, de manifestations contre l'*apartheid* et la discrimination raciale, organisées par les Noirs africains; beaucoup de personnes dans le monde entier ont vu, dans tous leurs détails horribles, les massacres sauvages qui ont suivi. Ainsi, dans le confort de nos salons, nous avons été témoins de spectacles inhumains de policiers tirant sur des écoliers noirs, des enfants qui n'avaient pour toute arme que des bâtons et des pierres. Pourtant, l'on a tiré sur eux à coups de revolver, à volonté. On a vu des adultes maltraitant des enfants dont beaucoup ont été tués. Le mouvement de protestation s'est intensifié et s'est étendu comme si un mot d'ordre tacite s'était répandu comme une traînée de poudre. Bien que la cause immédiate des manifestations estudiantines ait été l'imposition arbitraire par le régime d'*apartheid* de l'*afrikaans* comme deuxième langue obligatoire dans les écoles secondaires africaines noires, les manifestations, en fait, étaient l'expression d'une intensification de la résistance africaine noire à l'*apartheid*. Ce n'est certes pas un hasard que le mouvement de protestation se soit étendu à d'autres municipalités en Afrique du Sud et ait reçu l'appui non seulement des Africains noirs, mais aussi des personnes dites de couleur et d'autres minorités qui ont souffert de l'oppression du système odieux d'*apartheid*.

31. Les atrocités commises à l'encontre de la population non blanche d'Afrique du Sud et le refus de reconnaître leurs droits les plus élémentaires se poursuivent. Le 17 octobre, des manifestations ont eu lieu et le 23 octobre la police a tué un homme et arrêté 115 personnes à la suite de la réunion d'un millier de personnes endeuillées pour les funérailles d'un jeune Africain noir tué par la police. Il y a cinq jours, le 24 octobre, trois Noirs ont été tués et des douzaines de personnes blessées lorsque la police a tiré à coup de mitrailleuses sur une foule à Soweto, tout cela en l'espace d'une semaine.

32. Pour que personne ne croie que la police du régime raciste, armée jusqu'aux dents, a ouvert le feu sur les manifestants seulement lorsqu'elle s'est sentie en danger, je

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Annexes point 66 de l'ordre du jour, document A/2183.

vais vous citer le témoignage d'un médecin pathologiste sud-africain qui a déclaré devant une commission gouvernementale d'enquête, le 14 octobre, que plus de la moitié des personnes tuées depuis le début des affrontements raciaux en Afrique du Sud l'avaient été par la police et que, de plus, elles avaient reçu des coups tirés par derrière. Le médecin a également dit à la commission gouvernementale que les deux tiers des 229 personnes dont les corps avaient été examinés à la morgue gouvernementale étaient mortes des suites de blessures dues à des armes à feu.

33. Si le Gouvernement de répression de l'Afrique du Sud reconnaît lui-même des chiffres, comme ceux-ci qui font paraître dérisoires nos efforts communs déployés pour assurer le respect des droits de l'homme et de la dignité pour tous, le récit de combien d'atrocités ignorées est recélé par les archives de cet Etat, le plus inhumain et le plus répressif qui soit ? Ce n'est pas difficile à imaginer car, alors que se déroulaient ces événements horribles, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud a réaffirmé, le 13 septembre, lors d'une réunion de son parti nationaliste, que son gouvernement s'engageait à défendre les principes du développement séparé – nouveau nom de l'*apartheid* – qu'il a suivi pendant les 28 dernières années. Dans une interview du 18 octobre, qui a été entourée d'une large publicité, le Premier Ministre Vorster a bien précisé que son gouvernement continuerait à exclure les Noirs de la vie publique politique de l'Afrique du Sud. Il a poursuivi en disant qu'il ne pouvait pas imaginer qu'un jour les 4,2 millions de Blancs céderaient le pouvoir aux 18 millions de Noirs et que, si la violence devait s'intensifier et s'étendre aux zones blanches, son gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et, en attendant, resterait fidèle aux principes fondamentaux de sa politique raciale. Il ne faut donc pas s'étonner que le régime de Pretoria ait augmenté son budget militaire de 42 p. 100 en 1976, ce qui fait que, avec l'augmentation de l'année dernière de 36 p. 100, le coût de la défense a presque doublé en deux ans.

34. Il est difficile d'admettre que Sharpeville se soit répété en 1976, la seule différence est que les victimes ont été bien plus nombreuses et que la majorité d'entre elles étaient des enfants. Que Soweto ait pu se produire, c'est là un affront à l'humanité et la condamnation la plus éloquente de ceux qui, aveugles devant l'oppression sans merci qu'inflige l'*apartheid* poursuivent, impassibles, des activités qui ne font que renforcer le régime raciste sur le plan moral et matériel.

35. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a constitué un dossier très détaillé sur la collaboration que continuent à entretenir certaines puissances occidentales et autres avec le régime sud-africain dans les domaines économique, militaire et nucléaire. Des pays occidentaux continuent à fournir régulièrement du matériel militaire au régime de répression. Des usines de matériel militaire sont créées en collaboration avec ce régime. Certains pays réaffirment ouvertement leur décision de fournir des réacteurs nucléaires au régime.

36. La délégation de la Trinité-et-Tobago est extrêmement préoccupée par le fait que, au moment où l'on essaie de faire cesser la fourniture régulière d'armes à un pays où la situation est explosive en recourant aux mesures prévues dans la Charte, cette tentative soit déjouée par l'usage du veto de la part de certains de ces mêmes Etats.

Ma délégation considère qu'aucun Etat désireux d'agir de façon responsable en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud ne peut s'opposer à ce que les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte soient prises.

37. Non moins alarmant est le fait que de nombreux consortiums internationaux continuent à aider à renforcer le régime inhumain de l'Afrique du Sud. Le 20 octobre nous avons appris qu'un nouveau prêt important avait été consenti à l'Afrique du Sud de la part de banques américaines et qu'il en était au stade final de la formulation. Devant la poursuite de cette collaboration, que peuvent penser les personnes victimes des humiliations qui leur sont infligées par le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud ? Nous ne pouvons les blâmer d'en venir à la conclusion que les peuples épris de liberté dans le monde les ont complètement abandonnés et que les idéaux incarnés dans la Charte des Nations Unies restent lettre morte pour eux et que l'indifférence à l'égard de leur triste sort ne saurait être plus grande.

38. Certains disent que l'on ne pourra faire évoluer la situation qu'en nouant des contacts avec le régime de la minorité raciste sud-africaine, que l'on ne peut faire pression sur le régime de Pretoria qu'en maintenant une présence dans ce pays et en encourageant les entreprises étrangères à améliorer le sort des travailleurs africains noirs. Cela, malheureusement, est faux. Les mauvais traitements, les tortures, les arrestations, les détentions, les bannissements se poursuivent et, loin de régresser, ont augmenté.

39. Une étude récente intitulée *Poverty wages in South Africa*⁴ réalisée par Rodney Stares démontre que des milliers de travailleurs africains employés par des sociétés britanniques en Afrique du Sud continuent à recevoir des salaires qui ne leur permettent même pas de survivre. Il y a un peu plus d'un mois, la firme British Leyland Motors, Inc. a dit que la crainte de représailles économiques de la part du Gouvernement sud-africain l'avait obligée à refuser de reconnaître un syndicat africain dans sa filiale sud-africaine. Dans une déclaration, la firme a indiqué qu'elle souscrivait entièrement à l'opinion selon laquelle la non-reconnaissance des syndicats africains était une manifestation de politique d'*apartheid*. La firme a déclaré qu'elle avait des obligations non seulement envers ses employés en Afrique du Sud et au Royaume-Uni, mais également envers le gouvernement et ses actionnaires et qu'elle devait donc poursuivre ses activités et maintenir ses investissements en Afrique du Sud. Il n'est donc pas étonnant que beaucoup d'entre nous, ici, se sentent frustrés devant l'indifférence aussi grossière de ceux qui placent le profit avant la dignité humaine.

40. Il y a quelques jours, cette assemblée a condamné à juste titre l'établissement de bantoustans et a décidé qu'elle ne reconnaîtrait pas la prétendue indépendance du Transkei. Cette décision de l'Assemblée, mettant en évidence le partage de l'Afrique du Sud en un Etat blanc représentant deux tiers du pays et 10 Etats noirs se partageant le reste du territoire, ne saurait être une base acceptable à un règlement pacifique, juste et équitable du conflit qui oppose les 18 millions de Noirs africains aux 4 millions de Blancs en Afrique du Sud.

⁴ Londres, Christian Concern for Southern Africa, 1976.

41. La propagande montée par le régime raciste minoritaire pour persuader l'opinion publique des bienfaits tirés de la politique stérile des bantoustans est une question encore plus grave. Dans le cadre d'une campagne publicitaire à l'échelle du pays tout entier, des annonces tapageuses, parodiant les cinq joueurs de fifre, de tambour et le porte-drapeau de l'indépendance de l'Amérique obtenue voilà 200 ans, ont paru dans tous les journaux et les magazines américains.

42. Il est grand temps que ceux qui professent leur amour de la justice et des droits de l'homme se demandent s'ils doivent tolérer qu'un régime si inhumain, qui a été condamné par tous les membres de cette assemblée, utilise leurs services et leurs connaissances à son profit. Cette propagande insidieuse doit être combattue par une campagne de diffusion d'information sur les maux de l'*apartheid*, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies que dans ses institutions.

43. La Trinité-et-Tobago est un petit pays dont la société est multiraciale. Son opposition à l'*apartheid* est totale et son dévouement à la cause de l'élimination de ce fléau est complet. Nous avons pris des mesures législatives pour interdire les échanges commerciaux entre notre pays et l'Afrique du Sud. Nous ne permettons pas aux personnes voyageant avec un passeport sud-africain d'entrer à la Trinité-et-Tobago et nous avons appuyé le Fonds des Nations Unies pour l'Afrique australe. Nous avons fait connaître aux équipes sportives de la Trinité-et-Tobago la politique gouvernementale à l'égard de l'*apartheid* en Afrique du Sud et nous les avons prévenues que toute équipe sportive ou membre d'une équipe sportive qui refuse d'appliquer la politique du gouvernement et participe à des activités sportives en Afrique du Sud ou avec des équipes sud-africaines sélectionnées sur la base de critères raciaux ne recevra aucun appui officiel et aucun crédit. Conformément à cette politique, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a décidé, en novembre 1975, que la "Body Building Association" de la Trinité-et-Tobago ne recevrait pas l'appui du gouvernement et qu'aucun crédit ne lui serait accordé pour organiser des activités sportives dans le pays ou à l'étranger, parce que deux de ses membres avaient participé au concours M. Univers en Afrique du Sud.

44. La Trinité-et-Tobago appuie entièrement toutes les mesures internationales ayant pour but de mettre un terme au régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous appuyons les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* et en particulier l'imposition d'un embargo obligatoire sur les armes, la cessation de la collaboration économique, l'isolement des équipes sportives du régime d'*apartheid* et l'assistance aux peuples opprimés d'Afrique du Sud. S'opposer à ce que ces mesures soient prises, tout en feignant de compatir au sort de ceux qui souffrent sous le joug de l'*apartheid*, serait faire preuve d'un cynisme et d'une indifférence incroyables devant des souffrances humaines indicibles. Nous ne devons pas nous en rendre coupables.

45. M. RYDBECK (Suède) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, au cours de ces deux dernières années, des changements profonds sont survenus dans la structure politique de l'Afrique australe. Après une lutte longue et courageuse, les peuples de Guinée-Bissau, du

Mozambique, de l'Angola, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe ont tous conquis leur indépendance. A l'exception de l'Angola, ces pays sont, par la suite, devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, nous répétons que nous espérons que, très bientôt, l'Angola aura, comme d'autres Etats, la possibilité de participer à nos travaux.

46. La conséquence de l'effondrement du colonialisme portugais en Afrique australe a été qu'un maillon essentiel a été brisé dans la chaîne des régimes minoritaires blancs, qui s'influencent et se renforcent les uns les autres et sont groupés autour du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, leur centre et principal bastion. L'isolement géographique et politique des régimes minoritaires blancs restant en Afrique australe ne cesse de s'accroître. Sans aucun doute, ce nouveau fait a imprimé un nouvel élan à la lutte pour la liberté et la dignité de l'homme dans cette région du monde. Il a contribué à convaincre la population noire à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même de s'engager avec détermination dans la voie de la résistance. Le régime blanc est donc soumis à des pressions croissantes visant à l'amener à changer sa politique raciste. Dans ce processus, l'opposition progressiste libérale blanche a son rôle à jouer.

47. Le régime minoritaire de Pretoria est, dans son propre intérêt, en train de revoir sa position en ce qui concerne le régime de Salisbury. Tout le problème consistant à savoir comment assurer une transition pacifique pour la constitution d'un Zimbabwe indépendant avec un gouvernement par la majorité, fait maintenant l'objet d'efforts internationaux concertés avec la participation des Etats de première ligne de la région et celle des principales puissances occidentales intéressées. De même, les pressions exercées sur Pretoria pour qu'il quitte la Namibie ne cessent de s'accroître en dépit de quelques revers tels que le triple veto regrettamment opposé par plusieurs pays au Conseil de sécurité l'autre jour.

48. Quelques lueurs d'espoir apparaissent désormais mais elles ne doivent pas nous pousser à réduire les pressions que nous exerçons lorsque nous nous occupons du problème principal, à savoir la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même. Malheureusement, rien ne semble indiquer que la situation s'améliore en Afrique du Sud en ce qui concerne le gouvernement par la majorité noire. Au contraire, les événements tragiques qui se sont produits à Soweto et dans d'autres régions, et pour lesquels le Gouvernement sud-africain a été fermement et unanimement condamné par le Conseil de sécurité, confirme l'impression que la minorité cherche désespérément à maintenir sa situation privilégiée. La répression politique s'est intensifiée; le régime de Pretoria a eu recours, cette année, à de nouvelles mesures très graves visant à contenir la résistance. Pour cela le régime a adopté de prétendues lois de sécurité lui permettant de détenir indéfiniment toute personne soupçonnée de troubler l'ordre public tel qu'il est conçu par le régime sud-africain. Ces nouvelles lois, qui ont déjà bouleversé la vie de plusieurs citoyens africains, font encore régresser les libertés publiques en Afrique du Sud.

49. Le régime de Pretoria a accéléré l'application de son plan visant à établir les prétendus foyers nationaux indépendants, à savoir sa politique de bantoustans. Le seul but de cette politique est de consolider la domination blanche

et de continuer l'exploitation économique et sociale des travailleurs noirs, qui constituent un réservoir de main-d'œuvre sous-payée. La position suédoise à cet égard est toujours la même. Nous ne reconnâtrons jamais de telles entités.

50. Le régime d'*apartheid*, quelle que soit la forme qu'il prenne, doit prendre fin. Encore et encore, on a démontré combien est faux ce que prétend la minorité blanche, à savoir que la politique d'*apartheid* peut faire régner l'harmonie et la paix en Afrique du Sud. Bien au contraire, il est plus évident que jamais que toute tentative visant à fonder une société sur le principe de la discrimination sociale est vouée à l'échec. Le régime d'*apartheid*, qui est essentiellement inhumain et repoussant du point de vue moral, ne peut qu'engendrer la violence. Il ne peut être maintenu que par la force. Il est en effet révélateur que le régime de Pretoria se soit refusé à discuter les problèmes raciaux du pays avec les groupes qui représentent véritablement la population africaine noire, voire à négocier une solution en coopérant avec eux. Néanmoins, ce n'est qu'ainsi que l'on arrivera à trouver une solution définitive en tenant compte de tous les intérêts légitimes en Afrique du Sud.

51. L'application continue de la politique d'*apartheid* constitue un problème majeur pour la communauté internationale et pour les Nations Unies car elle représente la violation la plus systématique de la Charte. Mais elle constitue également une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les politiques de répression en Afrique du Sud ont inévitablement des répercussions sur la paix et l'harmonie raciale dans le monde entier.

52. La Suède partage l'avis de la majorité écrasante des Etats, selon lequel il est nécessaire de poursuivre ou plutôt d'intensifier la pression internationale exercée sur le régime minoritaire d'Afrique du Sud. Il faut le faire dans le cadre d'une politique généralement concertée. Cette politique doit accorder une attention particulière au fait que les Etats voisins de l'Afrique du Sud sont pauvres alors que la minorité blanche en Afrique du Sud même vit dans l'abondance. Ce déséquilibre pourrait avoir des répercussions graves sur l'évolution future de la situation. Par conséquent, notre tâche commune est d'apporter un appui aux Etats africains particulièrement menacés et de consolider leur indépendance économique. La Suède a, depuis des années, contribué aux efforts visant à assurer la libération économique en consacrant une partie croissante de son aide au développement aux Etats africains qui doivent faire face à l'expansionnisme économique sud-africain. Ces Etats africains doivent accroître leurs forces économiques pour contrarier les ambitions du régime de Pretoria qui cherche à étendre son influence.

53. Renforcer les Etats frontaliers permettra indirectement de renforcer les forces qui luttent à l'intérieur de l'Afrique du Sud même. Leur lutte aura une influence décisive sur l'avenir du pays. Une opinion bien informée et mobilisée contre l'oppression brutale prévalant en Afrique du Sud est toutefois essentielle. A cet égard, une attention accrue doit être accordée aux entreprises étrangères qui opèrent à l'intérieur de ce pays. Ces sociétés partagent avec les compagnies nationales la responsabilité en ce qui concerne l'exploitation de la main-d'œuvre non blanche.

Ces travailleurs sont privés de tout droit et ne peuvent devenir maîtres de leur propre existence. Par conséquent, leur lutte pour obtenir la reconnaissance de leurs droits économiques est en même temps une lutte contre l'*apartheid*.

54. La politique du Gouvernement suédois est de décourager les nouveaux investissements en Afrique du Sud. Comme l'a souligné notre ministre des affaires étrangères dans sa déclaration à l'Assemblée générale [29^{ème} séance], la Suède est prête à appuyer une décision du Conseil de sécurité visant à interdire tous les investissements étrangers en Afrique du Sud et en Namibie. Un appel de cette assemblée aux Etats Membres et à leurs gouvernements, leur demandant de décourager les investissements étrangers dans ces pays, pourrait également être une initiative utile. Le rôle des syndicats des pays développés doit également être souligné. Ces syndicats sont de plus en plus conscients de la discrimination raciale à l'intérieur des filiales des sociétés étrangères en Afrique du Sud et leur tâche est importante car ils peuvent influencer les responsables de la maison mère de ces différentes entreprises, ajoutant ainsi aux pressions exercées sur le régime d'*apartheid*.

55. La domination militaire de l'Afrique du Sud dans la partie méridionale de l'Afrique reste encore une question qui nous préoccupe grandement. Sur une initiative des gouvernements scandinaves, un embargo sur les armements contre l'Afrique du Sud a été recommandé par le Conseil de sécurité il y a de cela plus de 10 ans, dans ses résolutions 181 (1963) et 182 (1963). Nous regrettons que le Conseil de sécurité, à cause des vetos exprimés par trois de ses membres, n'ait pu aller plus loin dans ce domaine et adopter une décision en vue d'imposer un embargo obligatoire sur les armements. Tous les Membres de l'ONU prétendent avoir cessé toute vente d'armes à l'Afrique du Sud. Par conséquent, il est difficile de voir comment quiconque pourrait être affecté si l'on fait de cet embargo un embargo obligatoire. Un embargo obligatoire infligerait un revers politique et diplomatique important à l'Afrique du Sud et augmenterait les pressions exercées sur le régime minoritaire blanc pour qu'il modifie sa politique raciste.

56. Pour conclure, l'élimination de l'*apartheid* doit rester l'un des objectifs principaux des Nations Unies. Notre organisation a la responsabilité de protéger les droits de l'homme. Nous avons également le devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales. Un principe fondamental dans l'accomplissement de ces tâches est la défense du droit des peuples à l'autodétermination politique et à la liberté. Le racisme et l'oppression en Afrique du Sud constituent un exemple frappant d'une situation qui va à l'encontre de ce principe fondamental et menace la paix, la justice et le progrès. Il est impératif, et le Gouvernement sud-africain porte une lourde responsabilité à cet égard, que toutes les possibilités soient examinées de concert avec les groupes représentant véritablement l'Afrique du Sud en vue d'aboutir au gouvernement par la majorité.

57. M. MARTYNENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) [interprétation de russe] : La guerre de libération en Afrique australe a pris une nouvelle dimension et est entrée dans une phase décisive. Cette lutte s'intensifie actuellement dans la citadelle du racisme elle-même, la

République sud-africaine et se transforme en mouvement populaire contre ce système criminel qu'est l'oppression raciale et sociale. Cette lutte reçoit un appui de plus en plus large et actif sur la scène internationale. Toutes les forces progressistes contemporaines unissent leurs efforts pour mettre un terme, le plus rapidement possible et définitivement, au colonialisme, au racisme et à l'*apartheid*. Tout cela témoigne, de façon convaincante, du fait que l'assainissement des relations internationales et le renforcement de la sécurité internationale, qui résultent de la détente, permettent d'activer les forces de la paix et du progrès, de chercher à faire disparaître les vestiges du colonialisme et du racisme, et de museler, d'isoler et d'éliminer les régimes racistes. Ces changements positifs créent des conditions favorables pour renforcer la lutte de libération nationale des peuples du sud du continent africain.

58. C'est précisément grâce à ces conditions favorables que les peuples d'Angola et du Mozambique ont pu triompher dans leur longue lutte contre la domination coloniale et que l'Angola a pu repousser l'agression impérialiste dont les troupes de choc étaient constituées par les racistes sud-africains. Les succès de la lutte de libération des Africains, qui ont abouti à la formation des Etats indépendants du Mozambique et de l'Angola, ont mis à l'ordre du jour la question de l'élimination de la domination raciale de la minorité blanche en Rhodésie et du racisme et de l'*apartheid* en Afrique australe.

M. Medani (Soudan), vice-président, prend la présidence.

59. Aujourd'hui, alors que l'on voit se dessiner une situation nouvelle favorable pour la lutte des peuples africains dans le sud du continent africain, alors que le régime d'*apartheid* est soumis à une pression intérieure et extérieure toujours croissante, les Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour apporter une aide au peuple d'Afrique du Sud qui lutte pour éliminer l'odieux système d'*apartheid* et faire cesser la domination coloniale dans la République d'Afrique du Sud.

60. Cela est d'autant plus nécessaire que le régime de Pretoria représente une menace grave pour les pays voisins d'Afrique, et aussi une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'existence de cette menace a été confirmée à maintes reprises par les actes d'agression commis par les racistes de la République sud-africaine contre l'Angola et la Zambie et l'est à nouveau actuellement par l'occupation illégale de la Namibie. En imposant un régime raciste, en menant une politique qui constitue une violation de l'intégrité territoriale de la Namibie, les racistes ont transformé ce pays en une rampe de lancement pour mener leur agression contre les pays africains indépendants. Cette année, le "palmarès" des racistes de Pretoria s'est enrichi d'une nouvelle vague de répressions, menées avec une cruauté sans précédent contre la population autochtone de l'Afrique australe, et de tentatives visant à noyer dans le sang la lutte croissante des Africains pour leur libération. Je n'en veux pour preuve que les sanglantes représailles des racistes auxquelles se sont livrés les racistes à Soweto et dans les autres villes de la République d'Afrique du Sud, l'élimination physique de masses d'Africains et les milliers de personnes tuées, blessées ou jetées en prison.

61. Chaque année, l'Assemblée générale examine la question de la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et à chaque fois une question se pose à nous : pourquoi les autorités racistes de l'Afrique du Sud, en dépit des condamnations sévères dont elles font l'objet dans le monde entier, en dépit des nombreux appels et injonctions lancés par l'Organisation des Nations Unies, s'obstinent-elles à poursuivre leur politique de discrimination raciale ? Pourquoi donc maintiennent-elles le régime d'*apartheid* et le défendent-elles par tous les moyens barbares possibles ? La réponse à ces questions n'est un secret pour personne. Le fait est que le bastion du racisme en Afrique se trouve défendu par le monde capitaliste, par ses milieux militaristes et ses monopoles, lesquels poursuivent dans cette région leurs buts stratégiques, politiques, économiques, militaires et autres. La République d'Afrique du Sud est une source d'immenses profits pour les monopoles qui y investissent. C'est justement ce fait, comme il est souligné dans le rapport du Comité contre l'*apartheid*, qui encourage les pays occidentaux et de l'OTAN à coopérer avec les régimes racistes.

62. Ceux-ci reçoivent des prêts très importants des groupes bancaires d'Europe occidentale et des Etats-Unis, et des crédits du Fonds monétaire international. Le commerce des pays occidentaux avec Pretoria se développe. Les investissements étrangers en République d'Afrique du Sud ont beaucoup augmenté précisément ces dernières années et dépassent maintenant 11 milliards de dollars.

63. D'après le *Christian Science Monitor* du 20 octobre de cette année, les prêts accordés par les Etats-Unis aux racistes au cours des 18 derniers mois ont doublé. Or, tous ces investissements et ces prêts, comme de nombreuses délégations l'ont souligné à juste titre à la présente session de l'Assemblée générale, sont accordés au système d'*apartheid* lui-même; ils sont pour lui une source de superbénéfices, un moyen de piller les ressources naturelles du pays et d'exploiter cruellement le peuple opprimé de l'Afrique du Sud.

64. La coopération réalisée entre certains Etats membres de l'OTAN et certains monopoles internationaux avec le régime raciste d'Afrique du Sud prend un caractère de plus en plus inquiétant dans les domaines nucléaire et militaire. Les défenseurs des racistes dans certains pays de l'OTAN et en Israël fournissent à Pretoria des fusées, des tanks, des avions, des navires de guerre et d'autres éléments de matériel militaire et l'aident à organiser la production de ces armes et à former le personnel militaire. Ce qui est particulièrement alarmant toutefois, c'est la collaboration menée par certains pays occidentaux avec les racistes dans le domaine nucléaire. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a souvent souligné ce fait ainsi que la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo.

65. Lorsque l'on veut apprécier cependant les conséquences possibles de cette collaboration nucléaire de l'Occident avec l'Afrique du Sud, il faut se souvenir qu'il s'agit d'un pays qui n'a pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui occupe une position dominante en ce qui concerne les réserves et la production d'uranium dans le monde capitaliste. Il s'agit d'un pays dont les chefs, notamment Vorster, ont souvent

déclaré que l'Afrique du Sud est sur le point de posséder un armement nucléaire et que, en cas de nécessité, elle pourrait rapidement créer sa propre bombe atomique. Il s'agit par ailleurs d'un pays qui ne dissimule pas ses intentions agressives à l'égard des pays voisins et qui, bien souvent, a montré dans les faits son caractère agressif. Il s'agit enfin d'un pays qui a adopté une loi unique en son genre, permettant l'ingérence militaire à l'étranger. L'invasion des troupes sud-africaines en Angola l'année dernière en est une preuve flagrante.

66. La fourniture à la République d'Afrique du Sud, en dépit des décisions de l'ONU, d'armes ainsi que des moyens lui permettant de se doter d'un armement nucléaire représente une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Pour éliminer cette menace, il faut mettre fin à la collaboration militaire et nucléaire avec les racistes.

67. L'escalade de l'aide apportée à l'*apartheid*, non seulement aggrave la situation en Afrique australe et menace la sécurité internationale, mais nuit à la lutte de libération nationale des peuples africains. Les forces impérialistes voient dans la République d'Afrique du Sud leur alliée et un appui dans la lutte contre les mouvements de libération nationale sur le continent. Le Comité spécial contre l'*apartheid* dans son rapport à l'Assemblée générale a souligné que cette collaboration, qui se poursuit avec les racistes, est un acte d'hostilité à l'égard du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de son mouvement de libération nationale.

68. A cet égard, il est bon de rappeler que, lors des sessions précédentes de l'Assemblée générale, l'on a souvent souligné que, pour apporter de façon concrète et efficace un appui aux mouvements de libération nationale en Afrique du Sud, il faudrait cesser complètement toute collaboration avec les racistes dans les domaines militaire, économique, politique et autres. Cependant, ces appels de l'ONU sont restés comme une voix qui crie dans le désert. Les racistes, appuyés par leurs partenaires, ont gagné en brutalité et s'efforcent maintenant de réprimer les mouvements de libération nationale par le fer et par le feu. Ils ont jeté en prison des milliers et des milliers de combattants, notamment des personnalités importantes de l'African National Congress, de l'Alliance nationale des étudiants, des syndicats et d'autres membres du mouvement de libération nationale.

69. C'est en refusant d'assurer les droits de l'homme les plus élémentaires à la population africaine de la République d'Afrique du Sud, et en semant la terreur et la violence, que les bourreaux racistes répondent aux manifestations de masses organisées contre le régime d'*apartheid*. Malheureusement, ceux qui aiment ici verser des larmes de crocodile à propos des prétendues violations des droits de l'homme dans d'autres pays font preuve de réserve et même de timidité lorsqu'il s'agit des violations flagrantes et criantes des droits de l'homme dont est coupable le régime d'*apartheid* lorsqu'il s'agit des représailles massives exercées sur les Africains au point qu'il est possible de parler de génocide.

70. Se trouvant de plus en plus isolés et se heurtant à un mouvement de libération de plus en plus vaste en Afrique du Sud, les racistes s'efforcent de sauver le régime d'*apar-*

theid et de retarder l'heure de leur écrasement définitif; dans ce but, ils ont recours non seulement à l'aide de leurs amis et de leurs alliés, mais aussi à un épouvantail usé, à la prétendue "menace communiste" comme cela l'a été souligné, à la présente session, par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Congo, M. Obenga, lorsqu'il a déclaré que : "... c'est par anti-communisme que le racisme se conçoit, s'applique et s'explique en Afrique australe." [8^e séance, par. 236.]

71. Force nous est de constater que les forces impérialistes mettent au point des plans de grande envergure qui visent à semer la méfiance et la discorde parmi les pays indépendants africains et à affaiblir ou diviser ces pays ainsi que les mouvements de libération nationale, qui réclament l'élimination totale et immédiate de l'*apartheid*, du colonialisme et du racisme en Afrique australe. Dans ce but, la propagande occidentale et sud-africaine s'efforce d'induire en erreur l'ONU et l'opinion mondiale en parlant de changements imaginaires opérés dans le système d'*apartheid*. Cependant, ces fables ont été dénoncées par le chef raciste lui-même, à savoir Vorster, qui a déclaré le 18 octobre qu'il ne voyait pas quand l'autorité en République d'Afrique du Sud pourrait jamais être transférée à la majorité du pays.

72. La proclamation de la prétendue "indépendance" du Transkei a été une nouvelle tentative visant à faire reconnaître l'*apartheid* sous une nouvelle étiquette. La création de bantoustans est une nouvelle monstrueuse invention du racisme, visant à maintenir dans l'inégalité raciale, politique et sociale la population de l'Afrique du Sud et à la parquer dans des réserves qui pourraient alors être une source de main-d'oeuvre à bon marché et un moyen d'assurer l'exploitation coloniale de l'Afrique du Sud. La création de bantoustans et la proclamation de leur prétendue accession à l'"indépendance" ne font que consolider le régime de l'*apartheid* et l'adapter à de nouvelles conditions.

73. Les racistes et leurs protecteurs ont recours à de "nouvelles méthodes" et s'efforcent par de nouvelles manoeuvres d'affaiblir et de saper les mouvements de libération nationale. Dans ce but, ils s'efforcent, sous le prétexte d'une "libération" fictive, de mettre en place des régimes fantoches favorables aux racistes en Namibie et au Zimbabwe. Il n'est pas difficile cependant de découvrir derrière tout cela les véritables intentions de ce régime raciste chancelant qui cherche de toute évidence à échapper à un écrasement fatal et à maintenir la position de l'impérialisme en Afrique australe.

74. Si l'on analyse la coopération que les pays occidentaux et leurs monopoles entretiennent avec les régimes racistes, l'on peut comprendre les intérêts qui déterminent la position adoptée par ces pays face à Pretoria ici même à l'ONU ainsi que les motifs et les objectifs qui se cachent derrière les manoeuvres entreprises en Afrique australe en vue de défendre ces intérêts. Il est tout à fait impossible en effet de coopérer avec les racistes et ainsi de renforcer le système d'*apartheid* et de prétendre vouloir en même temps éliminer le système, répondre aux véritables intérêts du peuple opprimé d'Afrique du Sud, ainsi qu'aux objectifs de la lutte des mouvements de libération nationale. Il n'est pas possible non plus à la fois de condamner verbalement

l'*apartheid* et de protéger systématiquement le régime d'*apartheid* au Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit d'adopter contre ce régime des mesures efficaces telles que l'embargo sur la livraison d'armes à Pretoria.

75. La RSS d'Ukraine a toujours réclamé l'élimination inconditionnelle rapide et totale du système criminel qu'est l'*apartheid*. Comme tous les peuples de l'Union soviétique, le peuple ukrainien a toujours apporté son appui et son soutien au peuple en lutte en Afrique du Sud. Notre position en la matière n'est pas dictée par des considérations conjoncturelles, elle a toujours été nettement définie depuis que notre Etat existe; nous ne nous sommes jamais départis de cette position de principe, qui découle de la nature même du socialisme et qu'explique notre solidarité avec les forces du progrès et de la libération nationale.

76. Fidèles à cette position, nous appuyons les décisions de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine visant à éliminer, de façon radicale et inconditionnelle, l'*apartheid*, ce système d'oppression et de discrimination raciale. Notre délégation appuie les propositions des Etats africains qui envisagent d'adopter des mesures efficaces contre la République raciste d'Afrique du Sud, et d'imposer à celle-ci des sanctions appropriées. Nous sommes aussi favorables à l'imposition d'un embargo complet sur la livraison d'armes à Pretoria et à la cessation complète et inconditionnelle de tout commerce et de toutes relations politiques ou économiques avec les racistes.

77. Ces mesures doivent être appliquées par tous les Etats Membres de l'ONU en vue d'obtenir un isolement complet et une condamnation universelle du régime d'*apartheid*. C'est de cette façon précisément que l'on pourra aider réellement le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime. Nous appuyons également les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* visant à renforcer la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* déjà entrée en vigueur [résolution 3068 (XXVIII)], et nous appuyons les appels lancés à tous les Etats par ce comité pour les inviter à adhérer rapidement à cette convention dans le but de la rendre universelle et efficace.

78. La délégation de la RSS d'Ukraine est persuadée que, en agissant de concert, toutes les forces anti-impérialistes et progressistes pourront balayer définitivement du continent africain le régime raciste et colonial que les lois de l'histoire condamnent à disparaître, et notamment le régime criminel d'*apartheid* en Afrique australe, et qu'elles pourront éventuellement en définitive libérer son peuple héroïque.

79. M. PAPOULIAS (Grèce) [interprétation de l'anglais] : Depuis des années — trop d'années en vérité — la question de l'*apartheid* est présentée devant l'Assemblée générale, en quête de progrès et d'une solution. Et année après année, la communauté internationale se sent frustrée de l'absence de progrès. Dans notre intervention au cours de la trentième session⁵, tout en exprimant notre propre déception, nous avons fait remarquer que cette assemblée de nations est ici pour faire comprendre à ceux qui refusent de l'entendre que leur politique de refus n'est plus possible.

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Commission politique spéciale, 960^e séance.

80. Et de fait, qui ne reconnaîtrait combien sont différentes les circonstances cette année à propos de cette question cruciale pour l'humanité ? De nouvelles perspectives semblent enfin s'ouvrir en ce qui concerne l'ensemble des problèmes de l'Afrique australe, perspectives dues aux sacrifices humains, à la volonté résolue des peuples opprimés de s'opposer aux pratiques abhorrées de l'*apartheid*, et à la pression morale de l'opinion publique internationale exprimée dans cet organe suprême.

81. La position de la Grèce au sujet de la question de l'*apartheid*, avec toutes ses répercussions sur l'ensemble de l'Afrique australe, est bien connue et n'a pas besoin d'être exposée ici. En fait, la Grèce ne serait pas fidèle à elle-même si elle ne défendait pas la dignité de l'homme, la liberté et le respect effectif des idéaux de la démocratie et du gouvernement par la majorité.

82. L'imposition de gouvernement minoritaire nuit non seulement à l'opprimé mais également à l'opresseur. C'est une politique sans avenir car, combien de temps les minorités, pour fortes et armées qu'elles soient, peuvent-elles résister au torrent de la volonté de la majorité ? Les anciennes tragédies grecques nous ont enseigné que la voix du peuple est la voix des Dieux. Et pourtant, ce n'est pas seulement la voix de la majorité dans l'ensemble de l'Afrique australe que l'on refuse d'entendre, mais également la voix de la majorité de la société humaine dans le monde entier telle qu'elle s'est exprimée à maintes reprises dans une série de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies. A travers les nuages des souffrances humaines de cette année, en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe, et dans une grande mesure à cause de ces souffrances, nous voyons un horizon s'éclaircir ou du moins nous l'espérons.

83. Le Ministre des affaires étrangères de la Grèce a déclaré au cours de la discussion générale :

“En Afrique, nous suivons avec le plus vif intérêt, d'une part, les progrès substantiels des pays qui, ayant acquis leur indépendance, sont à présent en train de la consolider, et, d'autre part, l'évolution de la situation en Afrique australe.

“Dans cette dernière région, la complexité des problèmes et les passions qu'ils soulèvent méritent, à cause de leur gravité, une place toute particulière dans nos délibérations.

“Nous avons toujours énergiquement condamné l'*apartheid* et toute autre forme de discrimination raciale et nous appuyons tout effort déployé pour que la dignité humaine, l'égalité, la sécurité et le progrès pour tous prévalent dans cette région.

“Le sang qui a coulé ces derniers mois n'invite pas seulement notre vive compassion. Le danger d'une escalade est très réel pour ne pas soulever les plus graves préoccupations. Le temps presse pour des solutions radicales. La Namibie doit accéder à l'indépendance : le peuple de la Rhodésie du Sud doit bénéficier du grand principe démocratique de gouvernement par la majorité.” [12^e séance, par. 165 à 167.]

84. Cela étant notre position, nous suivons avec le plus grand intérêt les efforts réalisés par les présidents des nations africaines les plus directement concernées par cette situation, en vue d'une solution pacifique de ces problèmes. Toute solution, à notre avis, devrait tenir compte des principes fondamentaux de la Charte et refléter les dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité.

85. Les minorités, qu'elles fondent leur domination arbitraire sur des mécanismes anachroniques et répugnants qu'elles inventent, ou qu'elles importent cet anachronisme et ces mécanismes d'ailleurs, ce qui est le cas de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe, ne peuvent simplement résister à la marche du temps. La majorité, et dans ce cas la communauté internationale, ne tolérera pas des systèmes colonialistes de transfert de populations, de changements démocratiques, de démembrement de l'unité territoriale par la bantoustanisation, et toutes les pratiques bien connues sur lesquelles les systèmes de domination passés ont essayé de se maintenir au mépris de la dignité de l'homme et de la société humaine.

86. Nous avons écouté avec une attention particulière les déclarations faites par les représentants africains sur la question. Les principes en jeu concernent toute l'humanité; ils affectent l'homme et la société humaine en général. Ils sont universels.

87. La tentative visant à créer des entités artificielles a en outre pour but de déposséder la majorité des habitants de leurs droits légitimes envers l'ensemble du pays. C'est un mécanisme destiné à donner un caractère légitime à la situation actuelle. Par conséquent, elle a été condamnée par la majorité écrasante des Etats de la communauté internationale, comme l'a fait l'Assemblée générale dans sa résolution du 26 octobre 1976 sur la question de la prétendue indépendance du Transkei [résolution 31/6 A].

88. Avant hier [43^e séance], le Président de l'Assemblée nous a rappelé que 10 années s'étaient écoulées depuis que cette organisation mondiale avait assumé la responsabilité de ce qui était alors appelé l'Afrique du Sud-Ouest, c'est-à-dire la Namibie. Il nous a justement demandé à tous de ne pas oublier que l'Afrique du Sud n'a plus aucune autorité légitime en ce qui concerne la Namibie. Il a demandé que soient respectées les résolutions des Nations Unies. Il peut être certain d'avoir le soutien total de la délégation grecque et de mon pays.

89. Soyons sûrs que l'avis de l'opinion publique internationale clairement exprimé à maintes reprises devant cette assemblée dans une série de résolutions qui seront appliquées efficacement, que les souffrances et les sacrifices en Afrique australe ne seront pas vains et produiront bientôt les résultats tant attendus. Que ce soit là un des faits les plus heureux de la présidence de M. Amerasinghe.

90. M. GUTIERREZ-MACIAS (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : Il n'est pas agréable d'avoir à reconnaître, mais il faut le dire, que, parmi les 100 questions qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, peu de questions ont vu l'Organisation mondiale aussi impuissante que la question de l'apartheid. La question de la politique raciale d'Afrique du Sud figure à

l'ordre du jour de l'Assemblée générale chaque année depuis 1946, et plus de 150 résolutions adoptées n'ont pas pu empêcher un processus de renforcement de la politique de discrimination du régime de Vorster. Au contraire, avec la prétendue "indépendance" du Transkei, le régime a ainsi institutionnalisé cette pratique discriminatoire et a donné au Transkei un caractère national avec la déclaration frauduleuse et la création artificielle d'un pseudo-Etat.

91. Mardi dernier, ma délégation a voté pour le projet de résolution A/31/L.5. Nous aurions préféré un texte plus explicite, rejetant non seulement la déclaration d'une pseudo-indépendance, mais soulignant aussi son caractère illégal, réaffirmant la résolution sur la non-reconnaissance des bantoustans sud-africains, adoptée à la cinquième Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est réunie à Colombo en août dernier⁶, dans le beau pays hospitalier de M. Amerasinghe où nous avons passé un séjour des plus agréables.

92. Le régime d'Afrique du Sud, affichant un mépris absolu pour les dispositions de la Charte, poursuit obstinément sa politique raciste et renforce son attitude, confiant en l'appui des puissances qui l'aident. A cet égard, le vote au Conseil de sécurité est clair. Le veto, utilisé au Conseil de sécurité dans ce cas, nie les principes les plus élémentaires de la démocratie internationale et doit être une source de préoccupation profonde pour tous. La capacité de décision de l'Assemblée générale voit ses fonctions limitées face aux pouvoirs du Conseil de sécurité pour des questions où une telle situation ne peut plus être justifiée.

93. La position du Mexique, appuyée par son peuple, et exprimée en séance plénière et dans les commissions principales, consiste à condamner de manière énergique et catégorique la politique d'apartheid et la conduite du régime d'Afrique du Sud. Le Mexique, depuis 1969, et nous l'avons répété en 1970 et en 1974, a dit que les conditions prévues à l'Article 5 de la Charte étaient pleinement remplies dans le cas de l'Afrique du Sud. Mon pays s'est efforcé d'appliquer les résolutions des Nations Unies. Mon gouvernement n'a pas, et n'a jamais eu, de relations diplomatiques avec le régime d'Afrique du Sud. Nous avons un consulat honoraire au Cap, consulat qui a été fermé il y a déjà assez longtemps, conformément au vote affirmatif émis par le Mexique pour les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

94. L'Afrique du Sud, comme on s'en souviendra, n'a pas participé aux jeux Olympiques à Mexico en 1968. La position du Mexique en tant que pays hôte a été un facteur déterminant dans cette décision. L'équipe mexicaine de tennis, dont les triomphes ont été significatifs, sur demande du Gouvernement mexicain et conformément aux résolutions des Nations Unies, a refusé par deux fois de jouer contre l'équipe d'Afrique du Sud dans le cadre du tournoi de la coupe Davis. En réponse à cette juste attitude du Mexique, le Comité d'administration de la coupe Davis a recommandé la suspension ou l'expulsion de l'équipe mexicaine de ce tournoi, proposition rejetée grâce à l'appui de la majorité des délégations présentes à la réunion qui a eu lieu à Londres le 1^{er} juillet 1976. De même, la

⁶ Voir document A/31/197, annexe IV, résolution NAC/CONF.5/S/RES.4.

Fédération mexicaine de base-ball a empêché l'équipe mexicaine de participer au dernier championnat mondial de ce sport parce que l'Afrique du Sud était dans la course.

95. J'ai le plaisir de dire ici que le Gouvernement du Mexique a pu compter sur l'appui du peuple mexicain en général, des organisations sportives en particulier, pour l'application des résolutions des Nations Unies sur l'*apartheid* dans le sport. Toutefois, malheureusement, certains gouvernements, tout en étant prêts à le faire, n'ont pu éviter que leurs ressortissants rencontrent des sportifs ou des équipes racistes dans les championnats sportifs. C'est pourquoi ma délégation voit avec intérêt et sympathie les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* contenues dans la section I du chapitre II de son rapport [A/31/22], particulièrement la requête adressée aux gouvernements leur demandant de ne pas octroyer de visas aux athlètes ou aux équipes sportives racistes, car il estime que cela permettra une pleine application des résolutions des Nations Unies sur l'*apartheid* dans les sports, en attendant la signature de la Convention Internationale contre l'*apartheid* dans les sports proposée par le Gouvernement de la Jamaïque.

96. Il faut dire également que le Mexique a refusé des visas d'entrée aux représentants d'Afrique du Sud qui devaient participer au symposium sur les gisements d'uranium, patronné par l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui devait avoir lieu à Mexico. Pour cette raison, l'Agence, en dépit des résolutions de l'ONU, a décidé de changer le lieu du symposium.

97. Le Gouvernement du Mexique a également refusé des visas d'entrée aux représentants d'Afrique du Sud qui devaient participer au douzième Congrès international des grands barrages et au Conseil d'administration de la Banque interaméricaine de développement.

98. Le Mexique a ses problèmes et ses imperfections, mais le Mexique n'a pas de discrimination raciale menant à l'affrontement, comme cela se produit dans les pays de haut développement technique. Pays métissé, creuset de fusion, le Mexique est totalement étranger à tout concept d'élite, fondé sur la race ou la religion. Le Mexique a toujours maintenu et maintiendra une position sans équivoque à l'égard de la politique raciste *apartheid*, protestant énergiquement et fermement contre toute forme de discrimination raciale, partout dans le monde. Nous sommes certains que le jour n'est pas loin où la justice triomphera en Afrique australe.

99. M. IPSARIDES (Chypre) [interprétation de l'anglais] : Cette année, plus de 30 ans après la fondation des Nations Unies, l'examen annuel de la situation créée par la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud acquiert une signification et une dimension supplémentaires. C'est à juste titre que cette année elle a été confiée à l'Assemblée en séance plénière. La condamnation de cette doctrine odieuse qui constitue un déni des valeurs fondamentales de la Charte, à savoir la valeur de la personne humaine, l'égalité de toutes les personnes quelles que soient leur race, leur couleur, leur croyance ou leur origine ethnique, ainsi que le droit des peuples à l'autodétermination, est presque universelle. Non seulement l'*apartheid* est dénoncé par pratiquement toutes les nuances d'opinion représentées dans cette

organisation comme une violation flagrante des droits de l'homme, mais aussi une majorité écrasante a montré depuis des années que la situation créée par l'application de cette doctrine constituait un danger grave pour la paix internationale sur le continent africain et pour le monde en général.

100. Il est très significatif à cet égard de constater que même les Etats qui avaient décidé d'ignorer jusqu'ici ce grave danger ont récemment reconnu que la situation menaçait réellement sérieusement la paix et la sécurité du monde, et ont décidé d'admettre d'une façon ou d'une autre cette réalité. Cependant, il n'en demeure pas moins que la situation en Afrique du Sud continue de se détériorer. Cette détérioration est illustrée par la mesure prise récemment par le régime raciste de procéder à l'établissement scandaleux de ce prétendu Transkei indépendant, qui n'est rien d'autre qu'une moquerie de l'autodétermination et constitue un nouvel effort de balkanisation du pays afin de maintenir le fléau de la domination minoritaire blanche, qui a été justement décrite dans cette assemblée au début de cette semaine comme un "colonialisme de colons".

101. En dépit de tous les efforts des Nations Unies qui, depuis presque 30 ans, ont accepté la responsabilité de lutter contre l'*apartheid*, de l'éliminer et de mettre la communauté internationale au courant de la nature véritable des effets de cette politique, la situation en Afrique du Sud montre que le régime raciste sud-africain n'a pas accepté les conditions préalables pour une solution pacifique de la question. Par conséquent, il est impératif d'unir nos efforts pour promouvoir la libération et éviter un conflit plus important. C'est cette situation que nous examinons dans ses aspects de violation grossière des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination, d'une part, et de danger pour la paix, d'autre part. Cette organisation, qui se trouve au défi et ne peut parvenir à mettre en oeuvre ses objectifs les plus fondamentaux, a des responsabilités solennelles à cet égard, en ce qui concerne l'Afrique du Sud. En tant que membres de la communauté internationale, nous, tous les Etats Membres, devons individuellement et collectivement nous efforcer de faire face à ce défi et, avec imagination et détermination, remplir notre rôle pour faire appliquer les principes de la Charte ainsi que les résolutions des Nations Unies concernant l'Afrique du Sud.

102. Quand avons-nous été mis à l'épreuve et avons-nous fait défaut ? Certainement pas lorsque nous avons proclamé nos convictions du caractère odieux de l'*apartheid*, doctrine et pratique de politiques raciales, car l'*apartheid* est fondé sur la notion de l'exploitation, sur la base de critères raciaux, de la majorité par la minorité, non plus lorsque nous avons détaillé les mesures qu'il faudrait prendre et qui contenaient des exhortations pieuses.

103. Là où nous avons échoué, en tant que Membres de cette organisation, c'est lorsqu'il s'agissait d'appliquer de façon pratique les principes que nous proclamons et de mettre en oeuvre de façon efficace les mesures et résolutions pour lesquelles nous avons presque tous voté. Aucun d'entre nous n'est à l'abri de la responsabilité collective qui nous incombe pour cet échec, mais une responsabilité grave incombe particulièrement aux Etats qui, en mettant des considérations économiques, politiques et stratégiques au-

dessus des exigences de leur conscience, aident et encouragent le régime raciste d'Afrique du Sud à maintenir son attitude actuelle. Il faut déplorer particulièrement l'attitude des gouvernements qui, ignorant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et évoquant des distinctions d'une valeur douteuse concernant la défense extérieure et la sécurité interne, fournissent au régime raciste d'Afrique du Sud les moyens de poursuivre l'oppression de la majorité africaine, l'encouragent à exporter l'*apartheid* au-delà de ses frontières et causent un réel danger aux Etats africains voisins.

104. Ma délégation approuve les conclusions et les recommandations constructives du Comité spécial pour une action internationale contre l'*apartheid* dans plusieurs domaines. Ce comité a intensifié cette année, sous la présidence compétente et éclairée de M. Leslie Harriman du Nigéria et du Rapporteur, M. Valderrama des Philippines, son travail essentiel dans ce domaine. Les propositions et recommandations du Comité méritent d'être pleinement sanctionnées par cette assemblée.

105. Ma délégation n'a pas la naïveté de croire que ce qui ne s'est pas révélé efficace dans le passé sera efficace maintenant. L'expérience du passé est loin d'être encourageante. Voilà pourquoi nous devrions envisager des mesures spécifiques et efficaces pour donner un contenu réel à notre attitude générale contre l'*apartheid*. Comme par le passé, nous sommes en faveur de réitérer l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures appropriées aux termes du Chapitre VII de la Charte, cela pour forcer le régime sud-africain à appliquer les résolutions des Nations Unies. Ce n'est que si ceux qui pratiquent cette politique infâme sont privés de moyens de la faire en les isolant complètement et totalement que nous pourrions espérer des résultats significatifs. La hyène de l'*apartheid* ne rendra pas sa proie avec de pieuses exhortations. Ma délégation lance donc un appel urgent aux Etats qui, en faisant du commerce avec l'Afrique du Sud ou en collaborant avec ce régime du point de vue militaire, l'encouragent dans sa politique, à placer les exigences de leur conscience au-dessus des considérations économiques et des commodités politiques et de faire pression sur le régime pour faire aboutir l'effort commun.

106. De cette façon, en appuyant efficacement les mouvements de libération, les représentants authentiques et légitimes du peuple sud-africain, de la majorité noire autochtone, et non pas le régime raciste du Gouvernement d'Afrique du Sud, qui représente la minorité de colons qui opprime le peuple, et en appuyant également la lutte du peuple d'Afrique du Sud, les Nations Unies pourront espérer obtenir des résultats positifs. L'ONU peut ainsi faire comprendre au régime raciste que s'il continue sa politique actuelle il se trouvera de façon inexorable lancé sur la route d'une explosion ou d'une conflagration qui aurait des conséquences catastrophiques, ce que personne ne souhaiterait, et que, à long terme, il serait plus sage et plus bénéfique, de leur propre point de vue même, de revenir sur leur attitude.

M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie), vice-président, prend la présidence.

107. Mon gouvernement, fidèle aux principes de l'égalité raciale et ethnique dans tous les pays, est prêt, comme il l'a toujours fait en toutes occasions, à appuyer non seulement en paroles, mais aussi par des actes toutes les initiatives prises par les Nations Unies pour porter remède à la situation en Afrique du Sud.

108. Chypre, pour sa part, n'a aucune relation avec l'Afrique du Sud. Depuis son indépendance, elle a imposé, conformément aux résolutions de l'ONU depuis 1963, des sanctions complètes, commerciales, économiques et autres contre le régime sud-africain et elle a interdit toute communication par air ou par mer avec ce pays. Elle ne maintient aucune relation diplomatique, consulaire, culturelle, sportive ou autre avec ce régime. En outre, dans les limites de nos possibilités, nous avons contribué régulièrement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et aux autres fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud ainsi qu'au Programme des Nations Unies de bourses pour les pays d'Afrique australe non indépendants. En cette occasion, nous déclarons solennellement que, en ce qui concerne ces modestes contributions financières et en matière d'enseignement, mon pays continuera à les apporter en dépit de la tragédie sans précédent et de la destruction qui, depuis plus de deux ans, nous accablent et continuent d'accabler notre pays et son peuple comme le sait cette assemblée.

109. Le but, en Afrique du Sud comme ailleurs dans le monde, doit être l'abolition de distinctions artificielles et injustifiées entre les personnes sur la base de critères raciaux ou ethniques en catégories distinctes aux fins de domination. A cet égard, nous condamnons fermement la politique de bantoustanisation pour ce qu'elle est — : une farce d'autodétermination. Cette farce a assumé, il y a trois jours, une dimension nouvelle lors de l'accession du Transkei à une prétendue indépendance.

110. Le Gouvernement de Chypre, l'un des auteurs du projet de résolution pertinent sur la question du bantoustan du Transkei, adoptée il y a trois jours par cette Assemblée, ne reconnaîtra nullement cet Etat fantoche créé par le régime raciste. Le cas du Transkei présente un exemple d'une tactique exécrationnelle dont le but déguisé est de diviser la population, de perpétuer la domination d'une minorité colonialiste et de priver la grande majorité autochtone de leurs droits légitimes dans leur propre patrie.

111. Le transfert massif, le déracinement par la force des populations en vue du démembrement artificiel démocratique d'un pays violent son intégrité territoriale et vont à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte. En outre, cela enfreint les droits fondamentaux de l'homme, les libertés fondamentales et sert les buts politiques d'une minorité privilégiée à l'encontre des droits légitimes de l'ensemble de la population.

112. Selon la résolution de l'Assemblée générale 2775 E (XXVI) adoptée le 29 novembre 1971, les bantoustans sont contraires "au principe de l'autodétermination et préjudiciables à l'intégrité territoriale des pays ainsi qu'à l'unité de leurs populations".

113. L'essence de la question d'Afrique du Sud pourrait être résumée par les paroles du président en exercice de

l'African National Congress of South Africa, M. Tambo, qui a déclaré le 26 octobre 1976 devant cette assemblée :

“Une des demandes irréductibles de notre peuple est une Afrique du Sud unie et démocratique. Nous n'abandonnerons jamais notre droit légitime de posséder et de contrôler le territoire de notre pays, pas plus que nous ne permettrons qu'on le balkanise et que l'on dresse ses populations l'une contre l'autre dans des conflits tribaux, raciaux ou nationaux.” [41^e séance, par. 132.]

114. Pour utiliser une phrase remontant à 200 ans dans le contexte d'une lutte contre la domination étrangère dans une autre région du monde : la cause du peuple africain en Afrique australe est “la cause de toute l'humanité” et il défend sa liberté en luttant pour sa liberté. Les droits de l'homme sont universels dans leur application. Le but ultime en Afrique du Sud est que toutes les populations puissent obtenir le gouvernement de la majorité fondé sur le suffrage universel avec toutes les garanties des droits pour tous les citoyens, conformément aux principes démocratiques acceptés par tous, incarnés dans la Charte. Vers ce but nous devons tous agir sincèrement, énergiquement, à la fois individuellement et collectivement.

115. M. ADJIN (Bénin) : Le 26 octobre 1976 a eu lieu dans cette salle, de cette même tribune, un événement historique important que tous les peuples qui luttent à travers le monde contre leurs oppresseurs ont déjà inscrit au palmarès de l'histoire. C'est en effet ce jour-là, depuis 30 ans, que notre organisation discute du honteux dossier de l'*apartheid*, que le représentant authentique du peuple azanien, ignominieusement maintenu dans le colonialisme le plus abject, a pu s'adresser à notre assemblée [41^e séance].

116. Ma délégation adresse ses chaleureuses et militantes félicitations aux représentants du Pan Africanist Congress of Azania et de l'African National Congress of South Africa. Qu'ils veuillent trouver ici l'expression de notre solidarité active et de notre engagement total derrière le peuple exploité d'Azanie qui lutte pour une cause juste : la reconquête de sa liberté et de son indépendance, confisquées par les forces du mal.

117. En 1974, après avoir longtemps souillé ces hauts lieux de nos délibérations en défendant l'ignominie, les partisans de l'*apartheid* ont quitté d'eux-mêmes nos réunions. Un proverbe africain affirme en effet qu'on ne peut réunir que des choses qui se ressemblent, car une nature différente détruit l'harmonie des formes.

118. Depuis 1946, plusieurs centaines de résolutions pertinentes et conséquentes ont été adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, les assemblées des institutions spécialisées et d'autres organisations en dehors du système des Nations Unies, afin de condamner, en termes très vigoureux, le régime raciste, fasciste et minoritaire d'Afrique du Sud pour sa politique d'*apartheid*. Grâce à cette prise de conscience chaque jour croissante dans la communauté internationale, l'*apartheid* est réfuté aujourd'hui comme étant un véritable crime contre l'humanité. Une convention internationale, sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* a été adoptée à cet effet par la résolution 3068 (XXVIII) du 30 novembre 1973. En 1962, par sa résolution 1761 (XVII),

l'Assemblée générale a créé le Comité spécial des Nations Unies contre l'*apartheid*, qui a reçu mission de fournir des documents et de mobiliser l'opinion publique internationale en vue de la lutte contre l'*apartheid*.

119. Depuis, le Comité spécial contre l'*apartheid*, aidé par deux organismes, a réuni une volumineuse documentation, organisé des conférences et des séminaires, ou aidé l'opinion internationale littéralement intoxiquée par la propagande raciste à mieux appréhender ce qu'est l'*apartheid*. Aujourd'hui, partout dans le monde, il s'est formé des groupes anti-*apartheid* dont l'influence n'est pas à négliger. Les patriotes azaniens, qui vivent le calvaire de l'esclavage que les Blancs minoritaires racistes et fascistes leur ont imposé, font chaque jour mieux comprendre au monde la nature réelle de l'*apartheid*.

120. Dans ces conditions, il est clair que le phénomène *apartheid* est maintenant bien connu dans son essence réelle. Dès lors, ma délégation estime que, désormais, notre assemblée, pour être conséquente avec elle-même, doit totalement changer de vocabulaire et de langage. Cette progression scientifique, dans la connaissance honnête et réelle du phénomène, est nécessaire pour mieux organiser une lutte efficace. Pour mieux combattre un mal, il faut le diagnostiquer. Ma délégation pense que, compte tenu des éléments d'appréciation contenus dans le volumineux, scandaleux et honteux dossier de l'*apartheid*, la conscience internationale, jusqu'ici trompée, doit se démasquer et donner au phénomène *apartheid* son vrai nom, sa vraie nature, sa vraie fonction sur le continent africain.

121. La communauté internationale, à travers cette assemblée, doit repenser son vocabulaire pour caractériser l'*apartheid*. Ma délégation est d'avis que cette clarification conceptuelle est devenue une nécessité à cause de la tournure que prennent les événements en Afrique du Sud. Nous devons mettre fin à la confusion qui caractérise actuellement les efforts internationaux pour liquider l'*apartheid*. Ces efforts, nous le reconnaissons ici, sont méritoires mais leur résultat concret sur le terrain est formel et donc extrêmement décevant.

122. A la lumière des faits quotidiens, l'*apartheid* ne peut plus être tout simplement considéré comme un problème de droit civique ou d'égalité raciale. L'*apartheid* est en réalité un vrai système de domination colonialiste et d'esclavage, sous sa forme la plus hideuse. Tous les peuples du monde, qui ont vécu le colonialisme et ses pratiques barbares d'oppression et d'exploitation, peuvent honnêtement témoigner à la face du monde que les pratiques rétrogrades utilisées contre les populations opprimées d'Afrique du Sud sont de tristes pratiques purement colonialistes.

123. Les racistes blancs minoritaires et fascistes d'Afrique du Sud maintiennent les populations autochtones dans l'oppression politique la plus abjecte et la plus inhumaine. Tout le monde connaît les lois scélérates de l'*apartheid*, il est inutile de les citer ici. A toutes ces lois scélérates, il faut ajouter près de 800 à 1 000 règlements locaux qui forment l'édifice du bastion colonialiste sud-africain, instrument de domination et d'exploitation de l'homme par l'homme.

124. La population noire, véritable créatrice des richesses chaque jour accumulées du sol et du sous-sol de ses ancêtres

qui l'ont vue naître, est frustrée de la jouissance légitime des fruits du labeur d'esclave que les oppresseurs blancs lui ont imposé. L'administration colonialiste et raciste a tout mis en oeuvre pour faire appliquer cette réglementation sanguinaire. Une force de police perfectionnée et bien équipée veille et la répression sanglante s'abat à tout moment comme une foudre sur les Noirs récalcitrants. On ne parlera jamais assez de la prison de Robben Island, des fermes-prisons et des camps de concentration des colonialistes blancs d'Afrique du Sud. Toutes les pratiques barbares des anciens nazis nostalgiques qui ont fui l'Europe après la seconde guerre mondiale y ont été perfectionnées.

125. Aujourd'hui, après les soulèvements de Soweto, d'Alexandra, de Langa et d'autres villes, les geôles sud-africaines renferment plusieurs milliers de patriotes azaniens, dont des petits enfants. La population africaine opprimée d'Afrique du Sud, malgré cette forteresse colonialiste, a pris une conscience plus nette de l'oppression dont elle est victime. L'expression la plus nette de ce fait est le résultat des soulèvements de juin, juillet et août 1976 à Soweto et dans les autres villes périphériques. Les luttes auxquelles nous assistons ne sont ni plus ni moins que la lutte légitime des opprimés coloniaux pour se libérer des chaînes implacables de domination, dans lesquelles les exploiters veulent les maintenir.

126. Mais l'*apartheid*, système colonialiste par excellence, est aussi et surtout un système d'exploitation économique auquel participent, comme dans les territoires coloniaux, les capitalistes occidentaux toujours avides de gains faciles. Les richesses de l'Afrique du Sud et de son peuple sont soumises à un rythme inégalé d'exploitation qui révolte la conscience des hommes de bonne foi. L'Afrique du Sud est le domaine privilégié du capitalisme occidental. Les sociétés multinationales aux longues griffes et aux ramifications occultes se retrouvent en terre conquise; on se demande pour combien de temps encore. Tous les règlements et lois sur le travail sont savamment harmonisés pour favoriser l'exploitation capitaliste et colonialiste. La disparité des salaires constitue la pratique quotidienne des colonialistes qui croient leur domination éternelle.

127. Ainsi, sur le plan social, la dégradation humaine a atteint un tel niveau que tout cela constitue pour l'observateur non averti un monde de cauchemar terrible et effrayant. Sur le plan culturel, les populations africaines autochtones ont été maintenues dans un obscurantisme des plus cruels pour mieux étouffer leur conscience d'êtres humains doués de raison et de jugement. Seuls quelques nantis, petits féodaux, gardent le privilège de l'instruction, pour mieux obéir et se résigner à la domination colonialiste.

128. A la lumière de tous ces faits, ma délégation réaffirme à cette tribune que l'*apartheid* est un système colonialiste. C'est en le considérant comme tel que, désormais, notre organisation devra examiner la question. C'est seulement dans ce contexte que notre organisation fera oeuvre utile et travaillera efficacement pour la liquidation de l'*apartheid*. La lutte menée jusqu'ici contre l'*apartheid* a certes ses mérites, mais il faut avouer qu'elle n'a pas comblé les espoirs légitimes des populations opprimées de l'Afrique du Sud.

129. L'inefficacité de nos actions réside essentiellement dans l'imparfaite perception que nous avons de l'*apartheid*. La conception que nous avons jusqu'ici de l'*apartheid* est erronée. Cette conception est une injustice vis-à-vis du peuple azanien qui n'a cessé de dévoiler au monde les vrais maux dont il souffre dans la profondeur de sa chair. Il importe que cette erreur historique monumentale soit réparée.

130. Il est en effet contradictoire de se retrouver dans le même camp que les puissances impérialistes pour dénoncer verbalement, sans actes concrets, l'*apartheid* alors que tout le monde sait le rôle que le régime colonialiste de Vorster joue dans la stratégie impérialiste en Afrique. C'est grâce aux puissances impérialistes que les racistes d'Afrique du Sud croient, à tort d'ailleurs, défier indéfiniment et si insolémmement la communauté internationale. Avec l'occupation illégale de la Namibie, sans oublier l'appui quotidien apporté au rebelle Smith, le régime colonialiste, raciste, minoritaire et fasciste de Pretoria a montré au monde qu'il représentait un danger potentiel pour la paix et la sécurité internationales. Cette vérité est imprimée déjà dans plusieurs centaines de résolutions adoptées par notre organisation et ses institutions spécialisées. Tous ceux qui croient tromper l'Afrique par leur condamnation de pure forme se trompent eux-mêmes. Les condamnations morales, larmoyantes et hypocrites, ne suffisent plus et ne réussiront plus à nous abuser. Les peuples épris de paix et de justice, qui soutiennent sans faille le peuple azanien opprimé de façon aussi cruelle, doivent se mobiliser et manifester leur solidarité agissante.

131. Maintenant que nous connaissons le mal, notre organisation devra tout entreprendre pour mieux aider le Pan Africanist Congress of Azania et l'African National Congress of South Africa, représentants authentiques du peuple azanien qui est de plus en plus conscient et convaincu que sa libération totale des chaînes séculaires de l'*apartheid* se fera par la lutte populaire et armée qu'il faut organiser et intensifier pour faire entendre raison aux ignobles usurpateurs blancs que l'occident impérialiste a déversé sur notre continent. La propagande mensongère des racistes d'Afrique du Sud pour faire croire à qui veut les entendre qu'ils sont les premiers à occuper ce territoire relève de la pure supercherie. Ma délégation réitère sa condamnation sans rémission de tous les pays qui participent au renforcement du système ignoble de l'*apartheid* par le commerce, l'aide économique, technique ou militaire et l'équipement en moyens de guerre nucléaire. Ma délégation dénonce aussi l'attitude du Gouvernement français qui, malgré la réprobation générale, maintient le contrat de livraison de réacteurs nucléaires au régime colonialiste sanguinaire de l'Afrique du Sud en s'abritant derrière une argumentation faussement commerciale. Ma délégation, avec la même vigueur, dénonce les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Japon, de l'entité sioniste d'Israël, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie pour leur collaboration avec les racistes colonialistes sanguinaires de Pretoria. Qu'ils se souviennent que l'histoire donne toujours raison aux peuples qui luttent pour leur indépendance nationale. Ma délégation exige que l'Assemblée générale demande au Conseil de sécurité de prendre les dispositions nécessaires pour mettre sur pied un système d'embargo formel et effectif sur les livraisons d'armes au régime colonialiste d'Afrique du Sud.

132. M. BRONNIKOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Chacun sait que la question de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis déjà 30 ans. Pendant tout ce temps, la Biélorussie, s'inspirant des principes léniniens de politique étrangère a apporté tout son appui à la lutte des peuples pour leur liberté et leur indépendance et elle n'a cessé de s'élever pour l'adoption de mesures décisives contre le régime raciste en République sud-africaine et contre la politique que poursuit ce dernier, politique inhumaine d'*apartheid*. Nous continuerons, conformément au programme de lutte pour la paix et la coopération internationale, adopté au vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, d'essayer d'obtenir que soit résolue, pour la liberté et l'indépendance des peuples, l'une des tâches internationales les plus importantes, c'est-à-dire l'élimination complète de tous les vestiges du système d'oppression coloniale et des atteintes portées à l'égalité et à l'indépendance des peuples et la disparition de tous les foyers de colonialisme et de racisme.

133. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/31/22 et Add.1 à 3], dont est saisie l'Assemblée générale, contient des données importantes, qui montrent que la politique criminelle d'*apartheid* se poursuit en République d'Afrique du Sud et qui révèlent l'importance particulière et l'actualité que cette question importante présente pour nous aujourd'hui.

134. Les causes pour lesquelles les racistes continuent jusqu'à ce jour leurs méfaits en Afrique australe sont claires. Quoi qu'en disent les représentants de certains pays occidentaux, le régime d'*apartheid* en République d'Afrique du Sud continue d'être l'enfant chéri de l'impérialisme et du colonialisme. C'est pour cette raison qu'ils le protègent avec tant d'obstination contre le courroux légitime des peuples africains. Ce n'est un secret pour personne que les forces impérialistes considèrent le régime sud-africain comme le bastion de leur domination dans le sud de l'Afrique et c'est pourquoi elles l'appuient ouvertement, mais aussi en secret. C'est grâce à cette assistance que le régime raciste ne s'écroule pas, ce qui aurait dû arriver depuis bien longtemps.

135. A l'heure actuelle, nous sommes témoins des victoires historiques des peuples africains dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance, victoires qu'ils ont remportées grâce à l'aide matérielle et morale des peuples socialistes et de toutes les forces progressistes du monde. Le temps où le colonialisme et l'impérialisme pouvaient dicter leur volonté est complètement révolu. La libération de l'Angola et du Mozambique ainsi que la proclamation de l'indépendance par d'autres peuples africains ont bouleversé la situation en Afrique australe; c'est pourquoi la question de la libération complète de ce continent et d'une offensive générale contre les régimes racistes de la minorité coloniale à Pretoria et à Salisbury figure maintenant à l'ordre du jour.

136. Il est plus urgent que jamais aujourd'hui de faire cesser la domination des racistes en Afrique australe. C'est l'exigence de notre temps.

137. Dans le contexte des changements survenus dans les rapports de forces au niveau mondial, du renforcement du

rôle et de l'influence des Etats qui, il y a encore quelque temps, étaient des colonies ou des demi-colonies, alors que l'Afrique a montré qu'elle était capable de liquider elle-même les restes du colonialisme et du racisme, il s'est trouvé en Occident des personnes, "de bonne volonté" si l'on peut dire, qui se sont posées en "défenseurs" des intérêts des peuples africains et se sont hâtées de présenter de "nouvelles doctrines", de proposer de "nouvelles voies" pour résoudre les problèmes de l'Afrique australe, mais il s'agit d'une rengaine que nous connaissons bien. Ces personnes cherchent, en fait, à dissimuler, sous le couvert de propositions de changements de forme, leur désir de maintenir le fond de leur position.

138. Les forces de l'impérialisme, par leurs manoeuvres, tentent de préserver leurs fragiles positions, de sauvegarder les intérêts des monopoles, de limiter l'expansion des mouvements de libération nationale et d'empêcher les changements socio-économiques progressistes dans les pays indépendants d'Afrique. Ces forces cherchent fébrilement à perpétuer l'existence de l'*apartheid* en République d'Afrique du Sud et nourrissent des plans dangereux en vue de créer un bloc militaire sud-atlantique avec la participation de la République d'Afrique du Sud.

139. Permettez-moi de citer les paroles profondément justifiées de M. Agostino Neto, président de la République populaire d'Angola, qui, au cours d'une visite récente en Union soviétique, a dit dans l'une de ses déclarations :

"L'impérialisme s'efforce de manoeuvrer pour briser la volonté des peuples africains et les empêcher de procéder aux changements sociaux qu'exige l'époque actuelle et pour faire de leurs sphères d'influence des puissances capitalistes d'Europe et d'Amérique."

Mais ces tentatives sont vouées à l'échec.

140. La cinquième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à Colombo en août de cette année, a déclaré dans sa déclaration politique qu'elle était profondément préoccupée de voir que :

"... la situation en Afrique méridionale constitue toujours une menace grave à la paix et la sécurité internationales, en dépit des conditions favorables qui sont maintenant réunies pour l'élimination complète du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* dans la région." [A/31/197, annexe I, par. 47.]

141. En effet, malgré les nombreuses résolutions bien connues des Nations Unies, le régime raciste de la République d'Afrique du Sud continue à occuper illégalement la Namibie et apporte une assistance importante aux racistes de Rhodésie du Sud. La politique inhumaine d'*apartheid*, qui a été condamnée comme crime contre l'humanité par l'opinion publique, se développe encore. Les racistes se mettent à créer des bantoustans, ignorant les décisions de notre organisation. L'Assemblée générale a bien fait, il y a quelques jours, de condamner une fois de plus, la création des bantoustans et de rejeter la proclamation de l'indépendance fictive de ce que l'on appelle le Transkei.

142. Le régime inhumain d'*apartheid* est l'un des anachronismes les plus révoltants de notre époque. L'on ne saurait

tolérer que le régime raciste de la République d'Afrique du Sud réprime cruellement tous les efforts faits par les masses populaires de l'Afrique du Sud pour accéder à l'indépendance nationale et lutter contre l'*apartheid*. Récemment, la répression s'est accrue; j'en donne pour preuve les événements sanglants de Soweto et d'autres régions de la République d'Afrique du Sud. En vertu de la loi tristement célèbre sur le terrorisme et de plusieurs autres lois de répression en vigueur en Afrique du Sud, des milliers de combattants qui luttent pour faire reconnaître les droits de l'homme de la population africaine croupissent dans les geôles du régime raciste. La vague récente de nouvelles arrestations et de persécution des leaders noirs et des autres adversaires de l'*apartheid* montre que les racistes, devant la lutte de tout le peuple contre le système d'oppression raciste et criminelle, ne reculent plus devant rien. D'après les données incomplètes que nous possédons, il y aurait actuellement dans les prisons et les camps de concentration des centaines de milliers de personnes.

143. Les Nations Unies, les Etats non alignés, l'opinion publique font remarquer, à juste titre, que la coopération politique, militaire, économique et autre, de la part de plusieurs puissances occidentales, encourage le régime raciste de la République d'Afrique du Sud et lui permet de poursuivre ses crimes. L'Organisation des Nations Unies s'est toujours penchée sur la question du volume de cette aide et de ses conséquences néfastes pour le continent africain. Le Séminaire international sur l'élimination de l'*apartheid* et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud, qui a eu lieu à La Havane du 24 au 28 mai 1976, nous a fourni des données relatives à cette coopération. Les participants à ce séminaire sont parvenus à la conclusion que "les principales puissances occidentales . . . doivent porter la responsabilité principale de l'aide qu'elles apportent au régime d'*apartheid*." [A/31/104, annexe I, par. 4.]

144. Ainsi, selon le *New York Times*, les investissements des seuls monopoles américains dans l'économie de l'Afrique du Sud au cours des 10 dernières années sont passés de 500 millions à 2 milliards de dollars. En outre, les investissements devraient augmenter considérablement l'année prochaine à la suite des nombreuses transactions conclues au cours des deux dernières années. La coopération économique et militaire entre Israël et la République d'Afrique du Sud, en particulier, se développe rapidement. La coopération entre ces pays devient une véritable alliance racisto-sioniste. D'après les documents disponibles, le commerce entre la République d'Afrique du Sud et Israël a plus que décuplé au cours des 10 dernières années.

145. En s'appuyant sur l'aide des puissances impérialistes et des monopoles occidentaux, les régimes racistes

d'Afrique australe augmentent leur puissance militaire et s'emploient à maintenir par la force les peuples de cette région sous leur domination. Ainsi, la clique raciste de Ian Smith en Rhodésie a augmenté, au cours de l'année écoulée, de 40 p. 100 les dépenses consacrées à l'armée et à l'appareil de répression et de 23 p. 100 le budget de la police. Pendant l'exercice fiscal en cours, le budget militaire de la République d'Afrique du Sud a augmenté de 36 p. 100 et l'armée sud-africaine reçoit de puissances occidentales des chasseurs, des bombardiers, des tanks, des blindés et du matériel militaire perfectionné. Il est encore plus alarmant d'apprendre que les racistes sud-africains seront bientôt en possession d'une arme nucléaire, ce qui constitue un danger réel.

146. Du fait de cette augmentation du potentiel militaire en Afrique du Sud, les visées agressives du régime raciste se trouvent renforcées. L'on connaît le rôle criminel des racistes d'Afrique du Sud qui est d'empêcher la victoire des mouvements de libération nationale des peuples de l'Angola et du Mozambique luttant pour leur indépendance. Ils poursuivent leurs manoeuvres d'agression contre ces Etats, et aussi contre la Zambie et d'autres Etats africains indépendants.

147. Aujourd'hui, nous savons qu'il est impossible d'obtenir la libération complète de l'Afrique sans éliminer la politique d'*apartheid*. Ce n'est donc pas par hasard que toutes les délégations réunies ici exigent dans leurs interventions qu'il soit mis fin définitivement à l'*apartheid*. Il faut absolument que tous ceux qui sont contre l'impérialisme s'unissent. Il faut utiliser tous les moyens possibles pour mettre au point de nouvelles mesures visant à éliminer le régime criminel d'*apartheid* en République d'Afrique du Sud.

148. Le peuple de Biélorussie, qui a contribué comme tous les peuples soviétiques de façon décisive à l'écrasement du fascisme hitlérien, ne cesse de se prononcer pour l'appui aux combattants de la liberté, contre l'*apartheid* en Afrique du Sud et participe activement aux campagnes de solidarité avec les peuples d'Afrique du Sud. La RSS de Biélorussie est partie à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. La délégation de la RSS de Biélorussie est favorable à l'adoption de propositions ayant pour but d'encourager la lutte contre le colonialisme et le racisme et préconisant l'application stricte des décisions des Nations Unies relatives à l'arrêt des relations commerciales avec les régimes racistes, la rupture par tous les Etats de leurs relations avec le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et, surtout, la cessation complète de la fourniture d'armes à ce régime.

La séance est levée à 17 h 50.